**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

**Band:** 63 (1925)

Heft: 8

Artikel: Dictionnaire du parler neuchaelois [i.e. neuchâtelois] et suisse romand

Autor: Mérine

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-219352

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# UNE LETTRE INEDITE DU DOYEN BRIDEL



ANS un article signé P. H. et intitulé « Montreux il y a cent ans », la remus d'Avis de Montreux reproduit une très intéressante lettre inédite du Doyen Bridel, qui fut, on le sait, pendant vingt-quatre ans, pasteur

de cette paroisse.

En 1829, un petit conflit surgit au sujet de l'utilisation pour les catéchismes de l'école pa-

A ce propos, le Doyen écrivit à la Municipalité du Châtelard, la lettre que voici, conservée aux archives de cette commune :

> Messieurs le Syndic et membres de l'honorable Municipalité

du .Châtelard.

« Le temps des catéchismes des catéchumènes de la Paroisse étant arrivé, nous nous proposions, mon suffragant et moi de les commencer au premier jour, à la Chambre d'école des Planches, dont la Municipalité des Planches m'avait accordé l'usage de 11 heures à 1, pendant les mois d'instruction, et cela par bonne volonté; car elle n'y était pas tenue, et seulement pendant que je serais Pasteur à Montreux et sans conséquence pour un successeur, et j'étais très reconnaissant de ce bon procédé.

Maintenant la Municipalité des Planches a changé d'avis, et sans même nous avoir entendu, elle nous a fait signifier par le Régent de cette école, qu'elle n'entendait plus nous prêter ce local, et que la porte nous en serait fermée; le régent ayant reçu l'ordre précis d'en emporter la clef sitôt l'école finie. J'ai parlé de ce refus à M. le Syndic avec tous les ménagements possibles ; mais je n'en ai pas reçu de réponse satisfaisante.

J'avoue, Messieurs, que j'ai dû être affligé de ce procédé, auquel je ne crois point avoir donné lieu, pour avoir manqué en aucun point à la Municipalité des Planches, tant s'en faut.

Maintenant, Messieurs, je viens vous demander, non comme droit, mais comme faveur de pouvoir employer à cet usage votre école de Sâles de 11 h. à 1 h., quatre fois par semaine pendant l'instruction d'hyver. On s'arrangerait de manière à ce que les écoles de Sâles n'en souffrissent point, et eussent toujours le même temps de lecons.

D'un autre côté, si l'on pouvait obtenir la chambre voisine, soit en dédommageant comme juste le régent, s'il l'a louée, soit en la tenant de vous contre un montant que vous fixeriez et que je vous payerais très volontiers, - cela reviendrait au même. Et je crois cette chambre suffisante puique les garçons viennent à des jours différents que les filles comme vous le savez.

Je vous prie donc, Monsieur le Syndic, de présenter ma demande à l'honorable Municipalité dont je connais la bonne volonté à mon égard et dont je cultiverai toujours la bienveillante affection. Si la faiblesse de mes jambes et mes infirmités augmentées par l'arrivée de l'hiver, m'avaient permis de sortir aujourd'hui je serais allé moi-même m'expliquer en Municipalité. -Si elle m'accorde la faveur que je sollicite, je lui donnerai par écrit que c'est sans conséquence pour un successeur; et certes, ce ne sera pas pour longtemps, car je m'aperçois que je décline sensiblement, et je suis, hier, entré dans ma 73me année, dont j'ai passé avec vous 25 ans moins quelques mois.

Si l'arrangement que je vous propose ne pouvait pas vous convenir, les catéchismes des catéchumènes se tiendraient à l'église, et nous les mettrions sur l'ancien pied, c'est-à-dire comme ils étaient avant mon arrivée à ce poste. Ils commenceraient à Noël, comme les ordonnances ecclésiastiques le prescrivent, outre celui que le Diacre doit le mercredi. Il y aurait pour les filles et garçons réunis 2 catéchismes par semaine d'une heure chacun, voilà tout.

Si l'arrangement proposé peut avoir lieu, nous continuerons selon l'ordre que j'ai établi, savoir depuis le 1er décembre 4 catéchismes par semaine, deux pour les garçons et deux pour les filles que j'ai cru devoir séparer depuis plusieurs années, et chaque catéchisme d'environ 2 heures.

J'ai cru, Messieurs, devoir mettre sous vos yeux ce double tableau; il vous fera connaître le soin que j'ai donné aux catéchumènes tant que Dieu m'a conservé la santé, soin qui, par sa grâce n'a pas été perdu, car j'ose dire que dans le canton, il n'y avait pas de grande paroisse où les catéchumènes fussent mieux instruits que dans la nôtre, et c'était chez moi autant un plaisir qu'un devoir d'y travailler pour les chers en-

Avant de finir, je dois vous dire que la seule raison qu'on m'ait donné du refus de l'école des Planches, est que le Châtelard avant toujours beaucoup plus de catéchumènes que les Planches, il était temps qu'il eut aussi son tour pour fournir le local.

Je vous prie, Messieurs, d'excuser la longueur de cette lettre, mais j'ai cru devoir entrer dans ces détails pour que la chose vous parut d'autant plus claire et mieux établie.

Avec tous mes vœux pour la prospérité de l'honorable commune du Châtelard, recevez, Messieurs, comme sincère et cordiale, l'assurance de ma considération et de mon dévouement ».

Planches de Montreux, XXI 9bre 1829.

Ph. Bridel, pasteur.

Ce fut la même année, ajoute notre confrère, que la vieille Bible Osterwald, utilisée depuis le siècle précédent et à laquelle il manquait maint feuillet, fut remplacée par une nouvelle, payée 21 francs chez le libraire Vincent, à Lausanne.

Par ordre de la Délégation, l'ancienne fut déposée aux archives de la Paroisse où elle se trouve encore. Mais, hélas, l'humidité de l'ancien local des archives et l'inaction lui ont été plus préjudiciables que le long usage qu'elle avait fourni sur la chaire du Temple. Telle quelle, cependant, c'est une relique précieuse qui mériterait l'honneur de figurer en bonne place au Musée du Vieux-Montreux : le Doyen Bridel s'en est servi pendant vingt-quatre ans.

L'esprit des oncles. — On parle d'un jeune homme auquel on reconnaît toutes les qualités possibles depuis qu'il a hérité de deux oncles archi-millionnaires.

- Un garçon très gentil, et si spirituel, dit une maman qui a trois filles à marier.

— C'est bien ce que je disais, répond une autre maman, il a de l'esprit... jusqu'au bout des oncles.

#### DICTIONNAIRE DU PARLER NEUCHAELOIS ET SUISSE ROMAND

par W. Pierrehumbert. (Neuchâtel: Attinger, éditeur).

Le douzième fascicule de cet ouvrage vient de paraître. Il en comptera quinze et c'est à regret que l'on voit arriver la fin de cette œuvre intéressante. Les expressions et les mots savoureux qui figurent dans ce dictionnaire nous disent la mentalité, la vie de notre Suisse romande. La belle entreprise de M. Pierrehumbert devient ainsi une œuvre patriotique qui commande le respect et aussi les encouragements de tous ceux qui peuvent aider matériellement à ce

travail en y souscrivant. Ce XIIe fascicle va du mot rière à spadille. On y trouve d'amusantes et savantes digressions sur les mots ripopette, ristou, rite traduit par filasse, mais qui se dit aussi chez nous pour ruelle ; la rîte du dos («Dîme» de Morax) est le sillon longitudinal du dos, comme ruette, riette, cités plus loin, A la lettre S, nous trouvons un article étendu sur

le mot sautier, ancienne charge officielle qui existe encore à Genève pour désigner le secrétaire du Conseil d'Etat qui détient le sceau ; cette fonction publique varia beaucoup quant à ses obligations, selon les endroits et les époques. M. Pierrehumbert trouve environ quatre-vingts synonymes à schlaguée! Schloupe et schloupette se disent pour allumette chez nos voisins neuchâtelois. Segneule — Ségnole — Signoule, fournissent la matière d'un amusant exposé. Le vieux mot de Seitorée, encore employé chez nous quoique rarement, indique une mesure agraire qui rappelle le fossorier des viticulteurs. Senau qui veut dire grelot ou clochette est encore usité pour désigner les attributs sexuels des mâles. Nous voyons que le mot sortir a divers sens : en termes de tir de jeux c'est obtenir le nombre réglementaire de points pour être gagnant ; c'est aussi fréquenter les auberges. On dit : c'est un homme sobre, il ne sort jamais ; quand le foyard est sorti, le printemps est là, c'est-à-dire quand les bourgeons commencent à se feuiller...; dans la Broye on dit aussi : le foyard met la feuille.

A propos du mot soutasse, le dictionnaire rappelle que feu Ph. Godet (un fidèle abonné du « Conteur ») soucoupe a pour lui l'usage des gens très bien, mais pour nous autres qui buvons dans des tasses et non dans des coupes, ce que nous mettons sous notre tasse est vraiment une sous-tasse

On ne saurait spirituellement mieux dire.

Comme nous l'avons fait pour les autres comptesrendus, consacrés au savant ouvrage de M. Pierrehumbert, nous terminerons en citant quelques mots bien romands, sinon vaudois, que nous aurions vus avec plaisir dans le Dictionnaire du Parler neuchâtelois, puisqu'il s'intitule aussi Suisse romand :

A rigueur se dit pour : de bon cœur, vivement, rondement. Rise outre celui de rire et d'éclat de rire, cité par M. Pierrehumbert, a aussi le sens de plaisanterie (s. f.) : c'est pas des rises, veut dire : ce ne sont pas des plaisanteries. — Cérésole fait dire à Jean-Louis : ne rispotez pas plus loin sinon... Rogne se dit bien pour chicane mais aussi pour les maladies de peau (dartres, teignes, etc.) des hommes et des animaux.

Tous les Romands savent ce que signifie un rondin, mot oublié dans le dictionnaire : Cérésole fait dire à Jean-Louis: ...y faisait des ronflées, on aurait juré qu'on sciait un rondin. Rouailer s'emploie pour crier. Se roubater, c'est se promener, aller et venir d'un air ennuyé. Cérésole met dans la bouche d'un de ses personnages qui contemple les ours à Berne : rien de drôle comme de voir ces bêtes féroces s'amuser, sauter, garguener, se roubater, guigner en haut... Chez nous, tous savent qu'une roulière est une blouse de toile qui se met par dessus les habits et que ruclon indique une boue sèche râclée, autrement dit gadoue, ruclonner est nettoyer un jardin de ses mauvaises herbes. Un saintion est un enfant gâté; savate a donner savater l'ouvrage, comme sabot a donné saboter dans le même sens d'exécuter à moitié et mal un travail. On dit donner la sauve à un oiseau, c'est lui rendre sa liberté. Un sèche-moque est une pipe de terre à tuyau très court. Deux braves dames qui s'oublient en une longue conversation, l'une dira à l'autre : hé! monté! voilà déjà midi, il faut que je m'en sauve. Le «Conteur» a jadis publié une série d'articles sur le sergotzet; ces articles ont établi que sous ce nom, à Lausanne et environs et dans l'est du canton on désigne un ragoût de saucisse à griller, tandis que dans le nord et le Gros-de-Vaud c'est une bouillie aux poireaux dans laquelle a cuit de la saucisse au foie. Serre! est une interjection criée, employée par les enfants dans leur jeu pour l'inter-rompre et se mettre à l'abri de la poursuite ; à Genève, les enfants crient : permission ! et à Neuchâtel: Salet! Setier est un mot français, qui désigne chez nous une brantée de vin. Sorant est synonyme d'inculte, sauvage, peu hospitalier en parlant d'un territoire; on dit c'est un endroit sorant, il fait sorant par ici.

Nos lecteurs excuseront la longueur de cet exposé. mais l'intérêt du sujet traité, pour un journal comme le nôtre, et la valeur de l'ouvrage justifient, à notre humble avis, la prolixité de notre compte-rendu.

Mérine.

### LES CHAMPIGNONS

Jean-Pierre, un soir, à son ministre Porta une maigre moisson De champignons.

Jean-Pierre est un rusé qui se double d'un cuistre Le lendemain matin.

Il se met à rôder aux entours de la cure ; De l'approcher trop près le vieux roublard n'a cure.

En vrai singe malin Il attend l'occasion bonne; La voici, la petite bonne Accorte et légère qui sort. - Notre saint ministre est-il mort, Ou bien dans ses entrailles S'est-il livré quelque bataille?

- Point du tout, il est sain comme une cloche et dort. Répond Suzon interloquée.

Dis-moi, mignonne futée, Les champignons Etaient-ils bons?

- Excellents. Notre maître en a fait chère-lie A son repas d'hier au soir.

Grand merci, la belle, au revoir. Le rustre, d'un seul trait, accourt en sa cuisine, Sans y faire de prône long, - Célestine,

Dit-il, tu peux cuire les champignons.